

Les maires demandent une révision urgente du Padduc

Urgence révision ! C'est le souhait des maires de Corse-du-Sud qui suffoquent sous l'empilement des documents d'urbanisme.

À l'issue d'un travail de la commission du littoral et de la montagne et sur proposition de ses membres dont le président Jean Tomma, le conseil d'administration des maires de la Corse-du-Sud a décidé d'interpeller l'exécutif territorial sur ce thème de l'urbanisme.

Une motion bien précise qui tombe à pic... Trois jours avant la venue du président de la République. Et oui, il y a de fortes chances pour que les maires, dans le cadre du grand débat avec le chef de l'État, abordent la problématique de l'urbanisme et la superposition des lois qui pénalisent le développement de leur commune.

Ce texte adressé hier à la préfète de Corse, ainsi qu'au président du conseil exécutif, sera analysé dans ses moindres virgules par les services administratifs. La réponse interviendra probablement dans les prochains jours. Cette motion rappelle que le Padduc a effectivement été conçu pour garantir la sécurité juridique des décisions d'urbanisme dans le contexte particulier de la géographie rurale de la Corse ;

que le document est facteur d'incertitudes ; que l'annulation pendante de la carte des espaces stratégiques agricoles crée une première instabilité d'importance... Tous ces "considérants" ont déjà été avancés. Désormais, on insiste sur trois thèmes d'actualité : les freins mis par la loi Alur, les dispositions de la loi Elan et les autorisations d'occupation temporaire sur les plages... L'idée, c'est tout simplement de clarifier la situation sur ces documents qui s'enchevêtrent.

"Une révision est prévue tous les 3 ans"

Les maires veulent donc un "examen" des premiers effets du Padduc. Cette révision est-elle possible ? "Oui" affirme Joselyne Mattei-Fazi pour plusieurs raisons. "Une révision du Padduc à mi-parcours pour faire évoluer certaines dispositions et ne pas nuire au développement des communes, est prévue dans le texte. Il est écrit que l'on doit réviser le document au terme d'un délai de trois ans à compter de la date d'approbation. Nous sommes dans les délais", assure la présidente de l'association des maires 2A. Voilà pour la forme. La

révision est aussi valable pour le fond. En cause, l'approbation de la loi Elan : "Cette loi annule le peu qui a été fait par le Padduc ! La loi Elan est contradictoire avec le Padduc. Par exemple, la loi abolit une disposition importante, la densification de certaines parties urbanisées des espaces proches du rivage. La loi étant supérieure au Padduc, il faut réviser la loi", précise Joselyne Mattei-Fazi.

Même argument pour la loi Alur. "Ces lois sont de nature à interdire la construction dans les campagnes et à laisser les villes s'agrandir et grossir... A ce rythme, la campagne va être rayée de la carte à horizon 30 ans, par contre, on va rencontrer les pires difficultés dans les villes", complète la maire de Renno.

Pourquoi les maires ne font-ils pas leur document d'urbanisme ? Trop coûteux, trop complexe ? "Les faire ces documents à cause de cet empilement de lois. Tous ces documents sont coûteux. Les élus sont réticents à l'idée de dépenser de l'argent pour se voir retoquer leur document", résume l'élue.

C'est la raison pour laquelle l'agence de l'urbanisme propose ses services d'accompagnement

mais l'association des maires ne voit pas cette aide d'un bon œil : "Il n'y a pas de supériorité d'une collectivité sur l'autre. Aujourd'hui, nous avons la chance d'avoir un maire à la tête de l'agence de l'urbanisme. Il serait de bon ton qu'il identifie les problèmes en amont et qu'il propose un aménagement du document. Nous n'avons pas besoin d'aide pour faire nos documents et aménager notre commune, nous avons besoin qu'on retouche le Padduc, et, sur notre demande, à nos côtés, que ces lois qui bloquent notre développement, soient aménagées."

Cette motion peut être analysée comme un moyen de signifier à l'agence de l'urbanisme qu'elle n'a pas l'entière compétence sur l'urbanisme : "Nous rappelons à l'agence de l'urbanisme que les seuls qui ont la main en matière d'urbanisme sont les maires", concède la présidente.

"AOP, rien n'est prévu"

Dernier argument pour demander la révision du Padduc : Les autorisations d'occupation temporaire sur les plages, absentes du document. "On ne peut pas reprocher à l'État d'appliquer la loi par contre,

on se demande pourquoi le Padduc n'a pas imaginé ce que l'on pourrait faire dans ce cas-là. Les auteurs du Padduc savaient qu'il y avait toute sorte d'activité sur les plages qui permettait à des gens de tirer leur épingle du jeu des bienfaits du tourisme. Ceci n'a pas été clarifié dans le Padduc. Il faut désormais le faire."

Concrètement, les maires demandent donc à la collectivité de Corse de mettre le Padduc "en révision immédiate dans une appréhension d'ensemble qui convient au littoral et à l'intérieur et qu'attendent désormais les PLU et cartes communales en souffrance". Ils souhaitent aussi que cette révision soit conduite dans une "perspective d'expérimentation législative différenciée anticipant le nouveau paradigme constitutionnel en projet afin de rétablir certaines dispositions cardinales de la Charte insulaire récemment anéanties sans précaution par le Parlement et de desserrer les freins mis par la loi Alur au développement des communes rurales". "Il est urgent de retoucher ce document pour que nous ayons la possibilité de nous développer", conclut l'association des maires.

PAULE CASANOVA-NICOLAI